

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

RAPPORT N° 170615-08-PER- 15 JUIN 2017

TRANSFORMATION DE POSTES
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STÉ MARIE

I – Evolutions de carrières

Mme BESSONNEAU rappelle que dans le cadre d'évolutions normales de carrière au titre de l'avancement de grade, et pour certains, suite à la réussite à un examen professionnel, il est

proposé à l'Assemblée de procéder à la transformation de 19 postes, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2017

<u>Postes à supprimer :</u>	<u>Postes à créer :</u>	<u>Prise d'effet :</u>
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	- 2 d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
- 3 postes d'adjoint du patrimoine	- 3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2017
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01/07/2017
- 1 poste d'adjoint technique à TNC 21 heures	- 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 21 heures	01/07/2017
- 3 postes d'adjoint technique	- 3 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2017
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	- 4 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017
- 1 poste d'adjoint administratif	- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2017
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2017

II - Modification de postes à temps non complet à la crèche La Haüt

Lors de la reprise en gestion directe du multi accueil La Haüt, les salariés ont pour la plupart choisi d'être transférés sur des contrats à durée indéterminée de droit public en conservant les modalités de leur contrat de travail avec le Centre Social. En conséquence de quoi une éducatrice de jeunes enfants travaille 24 heures 21 par semaine et une auxiliaire d'éducation 24 heures par semaine. Pour le bon fonctionnement du service il serait nécessaire d'harmoniser les temps de travail de ces postes à 24 heures 30 par semaine correspondant à un temps non complet à 70 %.

III - Modification d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 70% au Relais d'Assistantes Maternelles et à la Crèche l'îlot mômes

Pour faire suite à l'extension des locaux du Relais d'Assistantes Maternelles et de la crèche l'îlot mômes, il vous est proposé d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique dévolu à l'entretien des locaux de 70% à 80%.

IV - Transformation d'un poste d'agent social à temps non complet 80% à la crèche Crech'ndo

La collectivité emploie une personne sur un poste à temps non complet dont le besoin avait été initialement estimé à 80% avec le recours à des heures complémentaires selon les besoins du service.

Il s'avère que, compte tenu du caractère régulier de ces heures complémentaires, il nous appartient de modifier ce poste à 80%, en un poste à temps complet, et ce à compter du 1^{er} juillet 2017.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le présent rapport ;
- **PROCÈDE** aux modifications de postes décrites ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE